

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 28 novembre 2016 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin  
Messieurs les conseillers : Gérard Messier  
Adam Rousseau  
Yvon Larochelle  
Michel Frappier  
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale  
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Aucune personne présente à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour ;
- 3.0 Adoption de l'avis de convocation;
- 4.0 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017 ;
- 5.0 Période de questions ;
- 6.0 Levée de la séance ;

**284-11.2016 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document.

**ADOPTION : 6 POUR**

**285-11.2016 3.0 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté.

**ADOPTION : 6 POUR**

**286-11.2016 4.0 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA GARDE ESTIVALE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la famille a lancé un programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite de dépôt des projets est le 2 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de 9 à 12 ans ne fréquentent presque pas le service d'animation estivale (SAE) faute d'activités adaptées à leur âge ;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention jusqu'à 15 000\$ non récurrente permettra de bonifier de façon significative l'offre aux 9-12 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas à contribuer financièrement au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches seront entreprises au cours de l'année suivante pour assurer la pérennité du projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme permettra de créer deux nouveaux emplois pendant la période estivale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Raymond Pélissier à procéder au dépôt d'une demande dans la cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**287-11.2016 6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h05.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

---

Claude Sylvain, maire

---

Sylvie Champagne, directrice générale  
secrétaire-trésorière